



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
TERRITOIRE DU MAIRIE

Madame MAJ Directrice de l'INAO

A

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Mél : p.jadault@inao.gouv.fr

Réf : NI/SC/LG/MB/SB/HB N°2019/945

Affaire suivie par Séverine BELLON

N/Réf : 02/27/01/2020

Objet : Projet de modification n°4 du Plan
Local d'Urbanisme de la commune de
Salon-de-Provence

Monsieur le Président
Conseil de territoire du Pays Salonais
281 Boulevard Marechal Foch
BP 274

13666 - SALON-DE-PROVENCE

La Valette-du-Var, le 27 janvier 2020

Monsieur Le Président,

Par courrier en date du 12 décembre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence.

La commune de Salon-de-Provence est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Coteaux d'Aix-en-Provence », « Foin de Crau », « Brousse du Rove », « Taureau de Camargue », « Huile d'Olive de Provence », « Huile d'Olive d'Aix-en-Provence », et dans les aires géographiques des IGP : « Pays des Bouches-du-Rhône », « Agneau de Sisteron », « Méditerranée », « Thym de Provence » et « Miel de Provence ».

Après étude du dossier, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation Emmanuel ESTOUR

Copie DDTM 13